

## EXTRAIT DU REGIST Publié le DES

Envoyé en préfecture le 16/10/2024 Reçu en préfecture le 16/10/2024

## DELIBERATIONS DU CONSEIL WIUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 04 octobre 2024 par la Première Adjointe sortante, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

<u>Présents</u> : Emile BUCH, Valérie CHAILON, Michel JEANNIN, Lucie BALMET, Dominique

PICAVEZ, Marijane GEISSLER, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Michel PLEUCHOT, Philippe LUYAT, Frédéric MAUGIRON, Sandrine BOSCARO,

Patrick GUIGNIER

Excusés: Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Michel MARTOIA - Nathalie COLONEL,

pouvoir donné à Michel JEANNIN

Nombre de suffrages exprimés :

*Pour* : 15

Contre: 0

Abstention: 0

Délibération n° D 02 14102024

Objet: Détermination du nombre d'adjoints au Maire (article L. 2122-2 du CGCT)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger mais que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints, le Maire a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints mais qu'au vu de la nouvelle organisation, il serait souhaitable d'avoir 4 adjoints.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

- d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication à la mairie le 16 octobre 2024

Le Maire, Valérie CHALLON

Le Maire. Valérie CHALLON.

